

## Procuration

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_

Né(e) le \_\_\_\_\_

À \_\_\_\_\_

Résidant à \_\_\_\_\_

N° AVS \_\_\_\_\_

Agissant en qualité de mandant, déclare par la présente donner pouvoir à :

FBK Conseils Sarl  
Avenue de Montchoisi, 35  
1006 - Lausanne

FBK Conseils SARL, agira en qualité de mandataire afin de s'informer et de prendre des renseignements, aussi bien oralement que par écrit pour récolter toutes les informations nécessaires concernant la prévoyance à savoir : les rentes issues de l'AVS, les rentes issues de la prévoyance professionnelle ainsi que celles provenant d'une prévoyance individuelle (3ème pilier). Ainsi, FBK Conseils SARL, s'octroi l'autorisation de communiquer directement avec toutes les institutions de prévoyance précédemment citées pour le compte du mandant mentionné ci-dessus.

La procuration est valable jusqu'à sa révocation écrite par le client(e) et prend fin dans tous les cas deux ans après son établissement.

La procuration prend par ailleurs automatiquement fin avec le départ de l'agent autorisé de FBK Conseils.

Les données sont traitées de manière confidentielle par l'agent et ne sont pas transmises à des personnes externes.

Cette procuration n'autorise pas FBK Conseils Sarl à signer au nom du mandant.

Bon pour pouvoir

Lieu et date

Signature(s)

À \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_